

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANNGES RELIGIEUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 11 Mai 1849.

No. 69

### EXTRAITS DE JOURNAUX.

**RESPECT AUX CHEFS-D'ŒUVRE.**—On lit dans le *Times* du 9 avril :—« Nous croyons savoir que la passion de l'art l'a emporté sur les scrupules de la conscience. Entre autres négociations entamées, à ce qu'on assure, pour acquérir certains objets d'art, qui, religieusement gardés à Rome, n'étaient pas tombés dans le domaine public, on nous signale un traité ou marché en voie de se conclure, et en vertu duquel *L'Apollon du Belvédère* traverserait l'Atlantique pour charmer le Nouveau-Monde, et un autre marché qui placerait dans les collections de notre métropole des monuments d'art moins remarquables. Rome ne devant pas toujours rester sous la domination de Mazzini, le pillage du Vatican ne saurait se justifier en aucune façon, d'autant plus que le fruit de ces rapines ne servirait qu'à alimenter des criminels politiques à ses soustraire à leur châtiement. Mazzini n'a pas plus le droit de vendre ces objets d'art que les hommes qui s'étaient établis l'an dernier aux Tuileries n'avaient le droit de vendre les parures de diamants ou les colliers qu'ils y avaient trouvés. Nous espérons que la prudence et la générosité des Anglais se refuseront à souscrire à de semblables marchés. »

**NÉCROLOGIE.**—L'Assemblée vient de perdre un de ses membres les plus vénérables : M. Blin de Bourdon, représentant de la Somme, et ancien préfet du Pas-de-Calais, est mort vendredi, à onze heures du soir, après douze heures seulement de souffrances pendant lesquelles il a pu demander et recevoir les derniers secours de la religion. Il était âgé de soixante-six ans. M. Blin de Bourdon partageait son honorable vie entre ses devoirs politiques et les œuvres de la charité ; il recevait trois fois par semaine les pauvres nombreux que faisaient vivre ses aumônes. M. le vicomte Blin de Bourdon avait été longtemps député avant 1848.

**GARDE-PONS.**—Un préfet, en tournée dans son département, s'arrêtait dernièrement dans la petite ville de C....., et en compagnie du maire, et visitait les constructions nouvelles. On passa sur un pont, res é inachevé :—Comment se fait-il, demanda le préfet, que vous n'ayez pas fait mettre ici des garde-pous.—Oh ! répondit ingénument le maire, nous ne savions pas que vous nous feriez si tôt l'honneur de passer par ici.

**DE LA RÉVOLUTION.**—Hier matin, rue Saint-Dominique comme on conduisait tambour battant, c'est-à-dire avec les hommes militaires, un représentant du peuple à sa dernière demeure :—Tenez, dit un des badauds arrêtés pour le voir passer, voici un représentant qui est mort hier.—C'est le second en huit jours, fit observer un boutiquier.—Au fait, dit un ouvrier, j'aime autant que nous mourions comme ça par représentants que de mourir nous-mêmes.—Parbleu ! ne les payons-nous pas pour ça ! ajouta le féroce boutiquier.

**UN NON MOT.**—Le général Changarnier n'assistait pas à la séance de l'Assemblée, pendant la discussion relative à son traitement. Quelques instants après le vote, l'honorable commandant en chef des gardes nationales de la Seine venant occuper sa place ordinaire près de la Montagne, fut accueilli par la plaisanterie suivante de ses aimables voisins :—« Eh bien, général, nous venons de vous démolir. »—« Supprimer mon traitement n'est pas me démolir, répliqua le général ; et je ne vous engage pas à descendre en armes dans la rue : car, pour vous étriller gratis je ne vous étrillerais pas moins bien. »

**MADRAS.**—*Péjus de la supulture ecclésiastique.*  
Un soldat du 35 régiment K. O. B. nommé William O'Brien, étant mort sans avoir rempli ses devoirs de religion, son frère demanda au Rév. Filsimon de vouloir bien l'enterrer avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise ; ce qui lui fut refusé ; il fut de là s'adresser à l'évêque J. Fenelly qui approuva le pasteur, alléguant les défenses de l'Eglise. L'affaire ayant été portée de vant les autorités militaires, le gouverneur s'informa de l'évêque pour quelle raison il refusait la sépulture à un soldat catholique ; l'évêque lui fit voir dans une lettre longue et bien tancée, que telle était la discipline de l'Eglise d'après le concile de Latran tenu sous Innocent III, l'an de N. S. 1215, qu'il y avait dans ce concile 70 Archevêques 400 Evêques, plusieurs abbés, prieurs de couvents etc. etc., dont plusieurs étaient du royaume d'Angleterre ; que ce décret avait été confirmé par le concile de Trente, et par le rituel de Paul V..... Qu'en outre il offrait de faire enterrer le corps sans cérémonies dans une place réservée pour ces sortes de gens. A cela le gouverneur répondit obligamment à l'évêque qu'il approuvait son refus, et qu'il était très juste que ceux qui ne s'acquittaient pas des devoirs de leur religion, ne participassent point à ses bienfaits ; et que les soldats catholiques qui voulaient être enterrés dans l'Eglise catholique devaient vivre en catholiques. *Extrait en substance du Tablet des Londres 31 Mars.*

**PONTS EN CAOUTCHOUC.**—On vient de fabriquer à Chatham des ponts-volans d'une nouvelle espèce. Ces ponts sont en caoutchouc, et, par conséquent, très portatifs. Ils forment trois courbes de 18 pieds de long sur 4 pieds et demi de large. Quand on veut s'en servir, on les remplit d'air, à l'aide d'un soufflet vissé à l'extrémité de chaque courbe. En cinq minutes, ils sont gonflés et ouverts alors un libre et sûr passage à l'artillerie et aux troupes, qui peuvent ainsi traverser des rivières. La solidité de ces nouveaux ponts a été éprouvée en présence du duc de Wellington, de sir John Burgoyne, inspecteur général des fortifications, du général Charles Napier et de plusieurs autres notabilités. Il a été ordonné que ces ponts-volans seraient immédiatement transportés dans l'Inde, sur le théâtre de la guerre, et la compagnie des Indes-Orientales a donné l'ordre d'en construire plusieurs autres.

**COLLÈGE CATHOLIQUE.**—Une polémique qui ne manque pas d'intérêt, a été soulevée ces jours derniers, à propos d'un vote émis par la législature du Massachusetts. Il s'agissait d'accorder, à un collège catholique, établi à Worcester, une charte qui lui assurât les privilèges dont jouissent d'ordinaire les corporations. Après un assez long débat, le bill présenté à cet effet a été rejeté par 117 voix contre

St. L'argument sur lequel se sont fondés les opposants, est celui-ci : que le collège se trouve consacré à l'éducation des catholiques, à l'exclusion de toute autre secte ou religion. Il y aurait là, selon eux, une intolérance ou tout au moins un manque de libéralité qui autorise vis-à-vis des postulants une sévérité exceptionnelle, et leur enlève toute espérance de droits au privilège qu'ils réclamaient. En d'autres termes, le vote de rejet serait une sorte de représailles méritées par le système exclusif adopté dans le collège. Cette manière d'envisager la question est loin d'avoir trouvé généralement faveur, et nous semble en effet peu digne de la largeur de vues et d'institutions, que nous sommes habitués à trouver aux Etats-Unis en pareille matière. Il y a même plus, et nous ne serions pas éloignés d'adopter la doctrine émise à cette occasion par un de nos confrères américains. Suivant la *Tribune*, l'exclusion qui éloigne du collège de Worcester tout élève non catholique, loin d'armer la législature de sévérité, devait être auprès d'elle un motif puissant pour la concession du privilège sollicité. Cette exclusion prouve en effet qu'il n'y a chez les fondateurs de l'institution nulle idée de propagande, et qu'ils ne nourrissent nulle arrière-pensée de détonner les jeunes esprits qui leur sont confiés de la voie religieuse où les ont engagés leurs parents. Loïn d'interdire une pareille conduite à intolérance, on devait y voir plutôt sagesse et réserve, et donner toute latitude de se développer à un établissement qui, par son caractère même, ne pouvait avoir aucun danger. Nous espérons, que célébrant aux vœux presque unanimes de la presse, et appréciant la situation d'un point de vue plus élevé, la législature du Massachusetts reviendra sur une décision qui pourrait sembler à beaucoup de gens dictée par des motifs tout différents de ceux qui ont pu l'inspirer. *Courrier des E. U.*

### SIÈGE DU GOUVERNEMENT.

L'hon. M. Lathérière propose une résolution demandant le transport du siège du gouvernement à Québec. Il accompagne sa proposition des remarques suivantes :

« On soumettant ces résolutions à cette chambre, jetons un coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'est passé en cette ville depuis huit jours. Ce ne sera pas de la déclamation inflammatoire comme l'on en a fait ici depuis ces événements, tout en jurant que l'on voulait de la paix en continuant la guerre. Ce ne sera pas la retraite diplomatique telle que l'a faite l'ex-juge de Terrebonne hier : à lui seul la rétrograde pensée d'un tel salut public. Je lui en laisse toute la consistance et lui souhaite un meilleur avenir sur ses vieux jours. Je ne parlerai pas de ceux qui renient leur pays dans un tel moment de crise. Ce sera un exposé franc et honnête de ce qui s'est passé depuis huit jours ; et je demanderai après cela si les délibérations de cette chambre sont tenables au milieu d'un tel foyer d'agitation sans compromettre de plus en plus la paix et l'avenir de cette province ; si le remède, le seul remède n'est pas dans le moment actuel l'ajournement ou la prorogation du parlement. »

Par suite d'une organisation diabolique préparée depuis deux mois par des personnes mal intentionnées dont les ramifications s'étendent d'un bout de la province à l'autre, l'on a pris le prétexte pour éclater et troubler la paix publique, de la sanction d'une loi passée par la grande majorité des deux branches de la législature pour couvrir des vues ambitieuses la rébellion en un mot ouverte contre le présent gouvernement. Les instigateurs de toutes les violences atroces qui ont été commises, ont commencé par le gouverneur. Ces leaders d'émeutes ont fait attaquer et lapider la représentation dans la maison du parlement qu'ils ont ensuite incendiée avec bibliothèques et records publics ; on dirigé la torche incendiaire contre la propriété individuelle. Ont tenu dans un état d'incarcération pendant trois jours, en se moquant ou fraternisant avec les troupes, le gouvernement exécutif de cette province : Ont dirigé une seconde exécrable attaque contre le gouverneur et contre le corps représentatif dans l'exécution de son devoir, sans que l'intervention apparante de la force militaire put empêcher de telles atrocités. Montréal a été et est encore dans un état pire même qu'un état de siège, car l'on ne connaît ni ses amis, ni ses ennemis. L'on voit aujourd'hui sur toutes les murailles de cette ville, des placards signés, je ne dirai pas par qui, je ne les connais pas. M. Moffat excepté, invitant tous les émeutiers à prendre une autre position, à rentrer dans l'ordre légal. Cette affiche pourrait-elle avoir l'effet de nous faire espérer plus de sécurité, plus de confiance dans de tels hommes. Ne serait-ce pas plus tôt un voile, la cendre qui couvre le feu qui d'un moment à l'autre peut éclater et dévorer même jusqu'à ses auteurs ?

Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit sur l'urgence nécessaire de l'ajournement, la prorogation du parlement, ou de sa translation à Québec, pour y terminer les affaires encore pendantes de cette session dans le palais législatif de l'ancienne capitale où tous les arrangements, toutes les convenances se trouvent réunis pour les séances de cette chambre, sans être aux frais énormes d'organiser d'une manière convenable soit cette bâtisse ou toute autre bâtisse pour cet objet. Il ne peut y avoir qu'un sentiment, je crois, à cet égard. La perte qu'éprouve cette province par l'incendie de ses records, est pour ainsi dire irréparable, matériellement elle est au-dessus de cent mille louis. Il n'y a que la plus grande économie dans l'état de dépression où sont toutes nos affaires ; un crédit public de plus en plus compromis par les déplorables événements qui viennent de se passer. Il n'y a que la plus grande économie, dis-je, qui pourrait nous donner les moyens de faire face à nos affaires qui s'embrouillent de plus en plus tous les jours. D'après ce qui vient de se passer et qui pourrait se renouveler, serions-nous justifiables à dépenser ici 25 à 30 mille louis pour l'organisation d'une nouvelle chambre d'assemblée, lorsqu'à 60 lieues d'ici nous avons cette chambre toute organisée. Voilà d'abord pour l'économie !

Maintenant pour la liberté de nos délibérations : sommes-nous libres ici, sommes-nous plus en sécurité qu'au Marché St. Anne ? Je dis que non. Les malheurs qui ont vic-

sité cette ville depuis six jours peuvent se renouveler ici d'un jour à l'autre, il ne faudrait qu'un baril de poudre dans les entrailles de cette édifice, pour mettre une fin glorieuse à notre sécurité, à nos bravades et bavardages parlementaires. L'excitation des esprits n'est que momentanément suspendue. Ce n'est en terme de bonne guerre qu'une trêve. Si vous armez d'un bord, l'on armera de l'autre, la conséquence sera le plus grand des malheurs, la guerre civile. Tout ce qui s'est fait depuis six jours est la suite d'un plan bien arrêté. Il faudrait être aveugle, sourd et fermé à toutes espèces de démonstrations, pour ne pas comprendre que ce qui a ainsi commencé doit tendre à une fin que l'on s'est promise.

Le seul moyen pour prévenir de nouvelles calamités est de changer la scène de l'action. C'est le seul moyen de dérouter, de mettre fin à tous ces complots. Ce n'est pas de nous, de quelques individus dont il peut être ici question mais bien de l'avenir de cette province, comme province britannique, que compromettrait une obstination blâmable à rester plus long-temps en session, à vouloir lutter ainsi contre un état de choses pour ainsi dire insaisissable. Ce serait de la part du cabinet prendre sur lui une responsabilité immense, sur des événements qui peuvent surgir au-delà de toutes ses prévisions. Pour conclure, je dis que le seul moyen de prévenir les malheurs dont on est menacé est de transférer momentanément le siège du gouvernement à Québec et cela aussi promptement que possible.

Que l'on se le rappelle bien, je le répète encore une fois ce serait épargner 25 à 30 mille louis en dépenses inévitables partant ailleurs. Une autre considération non moins importante, c'est que nos records y seraient en sûreté. Nous n'aurions point à déplorer la perte que nous avons éprouvée si le siège du gouvernement eut été maintenu comme il aurait dû l'être à Québec. Une autre et 3me. considération (et c'est la plus importante suivant moi.) Québec est essentiellement anglaise, ne peut prospérer que par ses relations anglaises ; elle ne peut en avoir d'autres. Québec est la clef de ce qui est et sera encore longtemps anglais en Canada, je l'espère ; conséquemment aurait dû rester et doit tôt ou tard redevenir le siège du gouvernement, si l'Angleterre tient à ses colonies en Amérique.

Le malheur que l'on déplore aujourd'hui en nous forçant accidentellement à devenir plus Anglais que ceux qui nous menacent et voudraient nous faire disparaître, est un des moyens dont s'est servi la Providence pour nous sauver et nous mettre encore, je l'espère, à l'abri de leurs machinations ; des notions américaines qui, on ne peut point le taire, paraissent avoir des partisans, de l'écho même dans l'enceinte de cette chambre. Où sont les traitres ? Ce sont ceux qui parlent ouvertement ici, en dehors de cette chambre de l'annexion américaine comme leur dernier engin de destruction contre nous Canadiens.

Le siège du gouvernement en tout autre ville que Québec compromettrait gravement, serait la perte de ce qui doit rester Anglais en Canada.

Le Bas-Canada est anglais en sentiments ; toutes nos intérêts sont anglais. Il n'y a pas un Canadien Français qui ne versa son sang pour la défense du pavillon britannique comme en 1775, 1812 et même en 37, époque des malheurs, attribuables à la même faction qui alors, comme aujourd'hui, cherche par tous les moyens possibles à troubler l'ordre des choses, à renverser le gouvernement pour satisfaire sa cupidité et son ambition désordonnées. Ce ne sont point ceux *Jamaïc french-canadien rebels* ce te fois, que l'on aurait perdu dix fois depuis, mais bien de beaux et superbes Anglais qui a cette époque de la civilisation commentent des actes de violence, de crimes dont jadis les Algouquins faisaient leurs délices. Sans mettre en doute l'affection des habitants du Haut-Canada, envers la patrie dont ils originent, cette affection se trouve malheureusement balancée par des intérêts communs avec leurs voisins, messieurs les Yankees : communauté de langue, d'habitudes, d'intérêt, d'industrie de toutes espèces, tout n'en fait qu'un seul et même peuple. Ce n'est pas surprenant si l'attraction agit si puissamment de ce côté-là. La séparation n'est que nominale. D'après ces considérations, ne seraient-elles pas dangereuses, extrêmement inpolitique d'y établir le siège du gouvernement dont les rapports avec l'empire en cas de difficultés pourraient être interrompus, arrêtés si facilement.

Un gouvernement qui siégerait alternativement ne ferait pas disparaître cette tendance naturelle d'adhésion, ne conviendrait pas du tout, et éprouverait des inconvénients insurmontables, incalculables ; car un gouvernement ne se promène pas aussi facilement que des juges en circuit, coterait le double à la province. Ce serait le déplacement continu des gouverneurs et de leur bagage, des aviseurs ministres, de tous les chefs des départements, notamment, des commissaires des travaux publics, des terres de la couronne, du receveur général, de l'inspecteur général, de tous les officiers inférieurs, &c., de leurs caisses, de leur records dont il faudrait avoir un double exemplaire, tant en hommes qu'en choses. A quels frais, à quelles dépenses les rouages compliqués d'un tel gouvernement n'entraîneraient-ils pas, sans mettre en ligne de compte les pertes inévitables par ces déplacements, ces transports en un mot ce serait une déroute continuelle et pendant ce temps les affaires ne se feraient pas. Sommes-nous en position de faire d'aussi folles dépenses, de plus encore, une expérience aussi dangereuse ? Vaudrait mieux pour couper court à toutes ces difficultés, à ce gouvernement alternatif, demander franchement le rappel de l'union, ce qui mettrait fin à toutes ces prétentions, à toutes ces embarras, suite d'une alliance forcée, incompatible, qui nécessite une double législation et des lois pour ainsi dire hermaphrodites.

Je n'en dis pas davantage, les intérêts sectionnaires doivent tomber devant cette grande question, j'en appelle avec confiance au bon sens des membres de cette chambre. Après huit jours d'hésitation, il ne faut point attendre dans une sécurité trompeuse. Il ne faut point exposer à de nouvelles avaries, la dignité du représentant de la Souveraine, compromettre la représentation provinciale. Je crois qu'il est temps d'en venir à une détermination, celle

d'abandonner ce foyer infecté d'agitation que notre seule présence ici alimente de plus en plus tous les jours, au risque de l'avenir de cette belle province, tant de fois compromise par de misérables agitateurs. *Mincure.*

### CE QUE PENSE LE PEUPLE DISTRICT DE QUÉBEC.

A SON EXCELLENCE le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, les Archevêque, Evêque et autres membres du clergé catholique de la cité de Québec, approchons respectueusement de Votre Excellence pour lui exprimer que nous avons appris avec une douleur profonde la nouvelle de l'insulte qui lui a été faite par une partie factieuse de la population de Montréal, ainsi que des actes de vandalisme qui ont été commis contre le lieu de réunion des assemblées législatives. Notre douleur est partagée, nous en avons l'assurance, par l'immense majorité des habitants du Canada, qui savent apprécier la sagesse et la justice qui dirigent le gouvernement de Votre Excellence. Si nos témoignages de sympathie peuvent être de quelques compensations à ses yeux à la suite des déboires qu'on lui a causés, nous sommes heureux de les offrir en ce moment à Votre Excellence. Nous avons l'espérance, Milord, que la fermeté et la modération déployées par Votre Excellence, après les événements déplorables qui viennent d'avoir lieu dans la capitale auront l'effet de donner plus de force et de stabilité à son gouvernement et de prévenir le retour d'actes aussi criminels à l'avenir. Nous nous flattons de plus, Milord, que la conduite juste et si impartiale de Votre Excellence, surtout dans les circonstances difficiles où elle se trouve placée sera justement appréciée par Notre Auguste Souverain, et lui méritera sa gracieuse approbation. Enfin, Milord, nous croyons pouvoir affirmer à bon droit que les sentiments que nous venons d'exprimer sont partagés par tous les autres membres du clergé de ce diocèse, qui s'empresseront, nous n'en doutons pas, de les manifester eux-mêmes bientôt à Votre Excellence, conjointement avec ceux dont le soin spirituel leur est confié.

(Signé) † JOS. Archevêque de Québec,  
† P. F. Evêque de Sidyma, Coadjuteur de Québec,  
J. Demers, Vicaire Général, et 47 autres membres du clergé présents à Québec.

### RÉPONSE.

A M. les Archevêque, Evêque et autres Membres du Clergé Catholique de la Cité de Québec.

Mes SEIGNEURS ET MESSIEURS.—J'accepte avec une très-vive reconnaissance les assurances de sympathie, et de dévouement à notre gracieuse Reine que le clergé catholique de l'archevêché de Québec a bien voulu m'adresser dans les circonstances actuelles. En administrant le gouvernement de cette province avec impartialité et justice je crois remplir un devoir des plus sacrés, et je trouve dans ce sentiment un appui que rien ne saurait ébranler.—Les actes de vandalisme qui ont été commis dans la cité de Montréal me causent le plus profond regret et sont dignes de toute réprobation. J'espère pourant que tous les gens de bien réuniront leurs efforts pour le maintien de l'ordre et de la paix.

(Signé) ELGIN & KINCARDINE.

### VILLE DE NIAGARA.

A SON EXCELLENCE le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, etc. etc. etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, soussignés, habitants de la ville de Niagara, prenons la liberté d'approcher de Votre Excellence avec l'expression de la plus haute confiance dans l'administration de Votre Excellence, et notre réprobation la plus entière de la marche récemment suivie par la population au siège du gouvernement, qui a eu pour résultat la destruction des chambres du parlement, et autres actes outrageants. Nous espérons sincèrement que Votre Excellence continuera longtemps à nous gouverner, et que les ennemis de l'ordre et des lois seront promptement abattus et confondus.

(Signé) Alex. Davidson, J. P. Wm. Delany, Rich. Miller, James Blain, J. P., et 146 autres.

### RÉPONSE.

Aux Habitants de la Ville de Niagara.

Messieurs.—J'ai reçu avec un plaisir bien sincère votre Adresse, contenant une expression de confiance dans mon administration, et de votre réprobation la plus entière de la marche récemment suivie par la population au siège du gouvernement, qui a eu pour résultat la destruction des Chambres du Parlement et autres actes outrageants. Vous pouvez être assurés que je n'épargnerai aucun effort pour conserver la paix et l'ordre, et pour assurer au peuple du Canada les avantages du gouvernement constitutionnel.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

### DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES.

A SON EXCELLENCE le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, habitants de la Ville des Trois-Rivières, demandons respectueusement la permission de témoigner à Votre Excellence que les habitants de cette ville ont appris avec un sentiment profond de douleur et d'indignation l'outrage fait à Votre Excellence ainsi qu'à l'Assemblée Lé-

gislative de cette Province, et les actes de vandalisme dont Montréal a été le scandaleux théâtre, ces jours derniers. Nous croyons que sous des circonstances et un état de choses aussi déplorables il est de notre devoir de nous rallier autour des autorités constituées, et de témoigner à Votre Excellence, tant personnellement qu'en Votre autorité de Représentant très-aimé de Notre Auguste Souverain, combien nous regrettons que Votre Excellence ait été si indignement outragée dans l'exercice même des hautes fonctions qu'Elle a bien voulu lui confier. Nous croyons ainsi devoir exprimer à Votre Excellence l'entière confiance que les habitants de cette Ville, comme ceux de la Province en général, ont dans l'administration de Votre Excellence, ainsi que dans les Ministres que Votre Excellence a choisis pour l'aider dans l'administration des affaires de cette Province, et nous espérons que Votre Excellence trouvera dans la loyauté, l'amour de l'ordre, l'estime et le respect pour la personne de Votre Excellence, de l'immense majorité des habitants du pays, une ample compensation pour les déplorables et scandaleux événements de Montréal.

(Signé.) H. D. Hughes, Greffier de la Paix  
D. E. Desilets, et 688 autres.

RÉPONSE.

Aux Habitants de la Ville des Trois-Rivières.

Messieurs, Les sentiments de bienveillance et de loyauté envers Notre très-aimée Souveraine, que les habitants de la Ville des Trois-Rivières témoignent dans leur adresse, me donnent la plus vive satisfaction. Je déplore sincèrement les scènes de violence dont la Cité de Montréal a été dernièrement le théâtre. J'ai une confiance entière dans le dévouement de tous les amis de l'ordre, et je désire voir régner entre les citoyens de toutes les classes l'amour et la paix.

DISTRICT DE NEWCASTLE.

A Son Excellence le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, Habitants du Village de Trent Port, dans le District de Newcastle, et autres, avons appris, avec des sentiments de douleur et d'indignation profonde les procédés d'un rassemblement de gens tumultueux et désordonnés, qui ont malicieusement détruit l'Hôtel du Parlement et les Archives Publiques de la Province. Dans un pareil moment d'agitation, nous croyons nous devoir à nous mêmes de donner à Votre Excellence l'assurance de notre loyauté et de notre attachement dévoués envers la personne et le Gouvernement de Notre bien-aimée Souveraine et de notre désir sincère de conserver la connexion avec la Grande-Bretagne. Nous prenons en outre la liberté d'exprimer à Votre Excellence le sentiment profond de la justice et de l'impartialité qui uniformément caractérisent le Gouvernement Constitutionnel de Votre Excellence, et de notre confiance non diminuée dans les aveux constitutionnels de Votre Excellence.

(Signé) H. Haws, George W. Reeves, et 101 autres.

RÉPONSE.

Aux Habitants de Trent Port dans le District de Newcastle.

Messieurs, — C'est avec un plaisir sincère que je reçois l'Adresse dans laquelle les Habitants de Trent Port, dans le District de Newcastle, renouvellent, dans ce temps d'agitation, l'assurance de leur loyauté et de leur attachement dévoués envers la personne et le gouvernement de Notre bien-aimée Souveraine, et de leur désir sincère de conserver la connexion avec la Grande-Bretagne. Il m'est agréable de voir que la grande masse du peuple intelligent du Canada approuve la marche de justice et d'impartialité que j'ai suivie jusqu'à présent, et dans laquelle j'ai, avec la grâce de Dieu, la ferme intention de persévérer.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 11 MAI 1849.

REVUE POLITIQUE.

Nous voyons avec plaisir que le district de Québec continue à faire des démonstrations bien significatives en faveur de Lord Elgin et de son gouvernement. Il se dit prêt à soutenir les autorités établies et à montrer aux loyaux si le pays doit être sous leur contrôle despotique. Le district de Montréal et les autres districts du Bas-Canada en font autant, et prouvent encore une fois que le peuple n'entend pas encourager l'anarchie ni la politique de MM. les Tories. Nous ne parlons pas du Haut-Canada; les extraits de journaux que nous avons donnés et que nous continuons à donner montrent suffisamment que le peuple y est dans les mêmes dispositions que celui du Bas-Canada. D'ailleurs, les assemblées s'y tiennent de toutes parts, pour montrer le désir des populations de voir Lord Elgin continuer à administrer le gouvernement du pays, d'après les principes d'équité et de justice qui l'ont dirigé jusqu'ici. Les nouvelles sont donc des plus favorables pour le parti libéral et des plus accablantes pour les Tories, dont le ton a quelque peu changé depuis huit jours. Néanmoins comme il est quelques individus qui ont tout à gagner et rien à perdre dans une commotion politique, on les entend exciter les populations à se préparer à la lutte et à faire tout en elles pour établir parmi nous la suprématie des Anglo-Saxons. Ces évergumènes ne sont autres que MM. les Tories, les loyaux qui viennent de dévaster ou de faire dévaster notre ville, et d'attenter à la majesté des lois, à la majesté de la représentation nationale, à la majesté de notre très-gracieuse Souveraine.

Cette conduite atroce des loyaux a déjà soulevé l'indignation de tout le pays; nous ne doutons pas que les nouvelles tentatives anarchiques ne soient bien propres à augmenter, s'il est possible, cette indignation et cette horreur, surtout lorsque l'on apprendra par tout le pays quels sont à Montréal les résultats pratiques de ces appels à la violence; et de l'enseignement anarchique et

infernal que l'on ne craint pas de donner à la pire portion de notre population.

Mercredi soir, en effet, vers 10 heures, les cloches de plusieurs maisons de pompes se sont mises à sonner le tocsin, et à jeter l'alarme dans notre population. Nous nous sommes hâtés de mettre la tête à une fenêtre pour savoir où s'était déclaré le prétendu incendie. Mais il ne se faisait entendre aucuns cris; il n'y avait que les cloches qui tintaient. Or, comme nous commençons à nous accoutumer aux rusés et artifices de MM. les Tories, nous nous sommes dit qu'est encore le signal de quelque émeute ou au moins de quelque assemblée secrète. Nous ne nous étions pas trompés.

Bientôt les brigands et les émeutiers, qui précédemment ont incendié le parlement et ont commis cinquante autres outrages plus ou moins graves depuis 15 jours, s'étaient réunis dans leurs divers quartiers, et au bout de trois quarts d'heure ou une heure, ils étaient en marche pour renouveler leurs excès.

Ils se rendirent donc à l'Hôtel Têtu, sur la grande Rue St. Jacques, pour attaquer l'hôtel et le saccager. Leur raison pour agir ainsi, c'est qu'il s'y donnait un dîner à la députation réformiste venue de Toronto.

Les émeutiers assaillirent la maison à coups de pierres et autres projectiles, brisèrent les fenêtres et causèrent assez de dégâts à l'intérieur. Les personnes ainsi assaillies étaient en danger pour leur vie, et avaient à se défendre contre des brigands nocturnes, qui venaient pour piller, saccager, etc., etc. Elles saisirent de suite des armes à feu qui se trouvaient dans la maison et firent feu contre les assaillants. Deux à trois individus furent ainsi blessés, un nommé Miller, entre autres, assez grièvement. Durant ce temps les dragons, etc., arrivèrent; l'acte des émeutes fut lu et les turbulents s'enfuirent de tous côtés.

Le Herald d'hier matin semble trouver fort extraordinaire que les assiégés aient tiré sans en avoir préalablement les misérables qui viennent ainsi s'attaquer à leur domicile. Pour notre part, tout en déplorant l'effusion du sang et regrettant les émeutes et tous les troubles, nous ne pourrions jamais blâmer nos concitoyens de se protéger constitutionnellement, et de se défendre contre les attaques des malfaiteurs, qu'ils soient!! Ces malfaiteurs nocturnes sont très-souvent les hommes les moins braves qu'on puisse trouver, et peut-être qu'une leçon, comme celle qu'ils ont reçue mercredi, sera propre à les engager à y penser à deux fois avant de se porter de nouveau à de semblables outrages et attentats.

Depuis que nous avons écrit l'article qui précède, nous avons reçu le Morning Courier, qui prétend que l'on a tiré de l'hôtel Têtu des coups de pistolets, avant qu'il n'eût été jeté une seule pierre. Mais cet avis est contredit par le témoignage général. Tout le monde s'accorde à dire que l'hôtel a été attaqué, que les fenêtres en ont été brisées, que l'on a tenté d'en briser les portes, et que c'est alors que les coups de feu se sont fait entendre. On va même jusqu'à dire que les assaillants ont tiré aussi plusieurs coups de pistolets, avant que les assiégés aient riposté. La Minerve d'hier soir est de ce dernier avis.

Le Herald de ce matin a un excellent article contre l'émeute de mercredi soir. Notre confrère, après avoir examiné les choses de près, comprend que les assiégés étaient à leurs corps défendants, et il censure fortement les forenés qui ont encore troublé la paix ce soir-là. Nous aimerions à toujours voir le Herald suivre une pareille marche, c'est celle qui lui convient. Chaque fois qu'il veut considérer les choses froidement, il ne se trompe pas; puisse-t-il persévérer.

NOUVELLES D'EUROPE.

Dans le Panjab, la nouvelle de la victoire de Lord Gough sur les Sikhs est confirmée. Les Anglais ont pris presque toutes les pièces d'artillerie de l'ennemi, qui néanmoins s'était rallié et était campé à 21 milles du Jhelum. On se demandait si l'Angleterre allait annexer le Panjab à ses possessions; on le croit. — En Chine, les affaires commerciales vont bien; le différend entre l'Angleterre et le céleste empire paraissait devoir se terminer à Pamiaba.

Le mois d'avril a été très froid en Angleterre; on craignait que tous les fruits n'y fussent détruits. — Le bill pour la modification des lois de navigation était certain de passer dans la chambre basse; on craignait qu'il n'en fût pas de même chez les lords. — L'Angleterre ne désapprouve pas l'intervention française à Rome. — On parle d'un traité de commerce qui serait conclu entre la France et l'Angleterre, libre de droits l'eau de vie, le vin et les fruits de la France, et en France aussi libres de droits, le charbon, le fer et le coton filé [twist] de l'Angleterre. — En Irlande, M. Duffy n'a pu être trouvé coupable; il a été mis en liberté sous caution. — Relativement à l'expédition française à Rome, il appert que c'est le général Oudinot qui la commande; elle consiste de 14,000 hommes; l'Assemblée nationale a voté à cet effet 1,200,000 francs. Le gouvernement français a déclaré à l'Assemblée qu'il entend obtenir pour les Etats Pontificaux un gouvernement libre et libéral. — Le choléra sévissait à Paris, où, sur 1,762 cas, il y avait eu 1,032 décès.

Un Français du nom de Richmond cite en ce moment devant les tribunaux français la Duchesse d'Angoulême, afin qu'elle déclare qu'il est fils de Louis XVI et de Marie Antoinette. — M. Duchesne, Editeur du journal le Peuple, a été condamné comme l'on sait à 5 années d'emprisonnement pour libelle. Comme toutes les avenues de la cour étaient gardées, son avocat lui a prêté son chapeau et sa robe, et M. Duchesne a pu ainsi se rendre en Belgique.

En Allemagne, on croyait généralement que le Roi de Prusse finirait par accepter la couronne impériale d'Allemagne; on continuait à croire que cette acceptation serait le signal d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche.

En Italie, Gènes a cessé d'être au pouvoir des Républicains. La Toscane a rappelé son grand-Duc, et l'insuscepteur républicain a été mis au cachot. En Sicile, la ville de Catane a succombé sous les coups des Napolitains aidés d'un corps de Suisses. Un grand nombre des habitants ont été tués, bien qu'ils se soient défendus en braves pendant trente-six heures et n'aient cédé le terrain que pied à pied. Les Napolitains ont saccagé et brûlé la ville; ils y ont commis tous les excès possibles; sans respect pour l'âge ou le sexe. A cette nouvelle, Syracuse s'est soumise. Restait Palerme, qui

est une cité très forte. On s'attendait à y rencontrer une résistance désespérée.

Les Hongrois continuent à avoir des succès contre l'Autriche. On s'attendait à quelque chose de décisif sous les murs de Camorn, ville très bien fortifiée, et au pouvoir des Hongrois. Des nouvelles plus récentes annoncent la prise de Writzen par les Hongrois qui en ont chassé Windisehgratz.

La guerre continuait dans le Schleswig; néanmoins le Danemark paraissait vouloir cesser les hostilités, et attendre un moment plus favorable, les schleswigiens étant aidés par les Prussiens, etc.

OPINION DE LA PRESSE.

(De la Gazette de Québec, Bas-Canada.)

Si jamais on veut lever l'étendard exclusif du Saxon, alors tous les Canadiens-Français oublieront leurs dissensions intestines, et s'uniront pour résister à toute attaque contre leur existence et leurs libertés comme peuple. Ils forment un corps nombreux, et bien que 33 ans de paix aient beaucoup fait pour les rendre impropres au service militaire, néanmoins l'esprit de leurs ancêtres n'est pas encore éteint. Ils ont encore assez de force et de courage pour rendre le combat désespéré et douteux. Ils retrouveront bientôt cette première vigueur, qui les rendit capables de conserver leurs premiers établissements en Canada, en dépit des plus redoutables tribus de sauvages, et qui, dans des temps bien rapprochés, en fit des alliés très importants pour les Anglais dans leurs guerres contre les Etats-Unis.

(Du Canada de Québec.)

Nous regrettons de voir que suivant l'ordre venu d'en haut ("organize, organize, organize"), il "s'organise" à Québec une "branche" ou succursale de la "Ligue" soi-disant "Britanno-Américaine", dont le but, mal déguisé dans la manifeste antiquaire de l'association-mère établie à Montréal sous la présidence de l'honorable Moffatt, a été complètement et prématurément dévoilé par le zèle indiscret du journal de M. Gowan et les résolutions de la "branche" de Brockville. Il est évident que nous avons parmi nous quelques bouffons, ou émissaires ou émules de ceux de Montréal, qui tâchent de soulever et attiser la discorde et faire éclater la "guerre de races" dans notre paisible cité. Les recruteurs pour la Ligue de Montréal à Québec ne peuvent ignorer que s'ils "organisent" une classe de la population dans un but hostile à l'autre, celle-ci devra "s'organiser" de son côté pour sa propre défense. Ils répondront des conséquences déplorables qui pourraient en résulter.

(Du même journal.)

L'attitude imposante du Haut-Canada est bien propre à rassurer les amis de la paix et de l'ordre. Bien loin d'être tous soulevés et prêts à marcher sur Montréal pour soutenir les émeutiers et les incendiaires, comme on le faisait dire par le télégraphe et les journaux du parti, la population du Haut-Canada proteste avec calme et dignité contre ces atrocités dont on voudrait la rendre complice.

(Du Packet de Bytown, Haut-Canada.)

Tout homme à occasion de remplir consciencieusement son devoir envers son pays sans outrage les lois de Dieu et des hommes en introduisant le Règne de la terreur et la violence d'une émeute, quand il a sous sa main d'autres moyens effectifs de succès. Considérons la question comme des hommes d'intelligence et non comme de vils brigands.... Lorsqu'une réflexion sérieuse a remplacé l'excitation, les chefs des Tories ont trouvé nécessaire de condamner la violence de leurs partisans. Néanmoins, sur ce parti-à doit se trouver une tâche éternelle; car la douce violence des hommes haut-placés n'a été que trop bien copiée par l'émeute et de là les actes si dégradants commis par les goths dont ont honte ceux-mêmes qui leur en ont donné le signal.... Que les Tories parlent comme des hommes. S'ils veulent se rebeller, qu'ils le disent ouvertement. S'ils veulent une guerre de races et de religions, qu'ils le disent encore. S'ils veulent établir une république, qu'ils ne craignent pas de l'avouer. L'honnêteté est la meilleure politique.

(Autre extrait du Packet de Bytown.)

La Ligue est une méprisable affaire. Nous avons vu une adresse émanant de hauts lieux; mais nous ne pouvons en comprendre le dessein ou deviner l'intention de ses auteurs. Le tory de mee critique, Sir Allan MacNab, est le chef des Anglo-Saxons, et nous supposons qu'il médite une coalition, par le moyen de la Ligue, avec les sympathiseurs de la frontière; mais nous croyons qu'il n'est pas l'homme propre à cela, nous croyons que la Ligue est un Humbug!

(Du Courrier des E. U. New-York.)

Tout en applaudissant au retour du calme à Montréal, nous sommes bien loin encore de chanter, avec les dépêches télégraphiques qui nous arrivent, le rétablissement de la concorde et de la paix au Canada. L'espèce d'éclaircie qui se produit sur ce ciel orageux, n'annonce point que la tempête soit passée; c'est une trêve et rien de plus. S'il en fallait une preuve matérielle nous la trouverions dans le langage même des proclamations auxquelles est due cette tranquillité passagère. Partout, nous voyons qu'on invite le peuple à "attendre", nulle part à déposer ses armes et sa rançonne; bien au contraire, on parle de s'organiser pour être prêt à tout événement, lorsque viendra la réponse du gouvernement métropolitain. Il est impossible de s'exprimer en termes plus transparents, et ce serait s'aventurer étrangement que de vouloir y lire la moindre idée de soumission. Plutôt nourrir-on y voit une menace ouverte jetée à l'Angleterre, pour le cas où elle repousserait la double exigence formulée en termes si impérieux, dans les pétitions que l'Europe aura sans doute emportées.

(EXTRAIT D'UNE LETTRE DE WILLIAM LYON MCKENZIE.)

Les Tories du Canada ont étourdi les deux continents par leurs hautes professions de loyauté exclusive; ils ont de sang froid fusillé leurs prisonniers comme rebelles; ils ont affecté de mépriser les Etats-Unis; ils ont tout fait pour exciter à la rage plus d'un digne réformiste, après quoi ils l'ont traîné au cachot ou au gibet ou à l'exil ou à la déportation.... Aujourd'hui, presque chaque presse à leur solde prêche hautement l'annexion ou, en d'autres termes, professe d'agiter les colonies en faveur de la marche rebelle adoptée par beaucoup de ceux qu'ils ont pendus à des gibets!

PARLEMENT PROVINCIAL.

Mardi, 8 mai 1849.

A une interpellation, l'hon. M. Baldwin a répondu que l'intention du gouvernement était de faire passer le bill de l'université durant cette session.

Mercredi, 9 mai 1849.

Sir Allan MacNab demande par quelle autorité le parlement est gardé par un piquet de soldats. — L'hon. M. Morin (orateur) répond que c'est à sa demande. — Sir Allan croit que l'orateur n'a pas cette autorité. — L'hon. M. Hincks dit que la chambre soutiendra l'orateur, et l'hon. M. Baldwin croit que l'hon. M. Morin a très bien fait. Et le sujet en est resté là.

Jeudi, 10 Mai 1849.

Après un grand nombre d'affaires de routine, Sir Allan MacNab consent à remettre à plus tard sa motion pour l'introduction d'un bill à l'effet de mettre à la charge de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838 la perte soufferte par la destruction de la maison du Parlement le 25 avril dernier. — M. Boulton de Toronto a aussi remis à lundi ses résolutions sur l'Union des deux Provinces et l'état du pays en général. — M. Cauchon a introduit un bill pour séparer certains townships de la Municipalité de Mégantic pour les fins de l'enregistrement; la seconde lecture pour lundi.

Sir Allan MacNab a ensuite fait motion qu'il soit présenté une adresse à S. E. le gouverneur général, demandant copie de toutes correspondances entre le gouvernement impérial et le gouvernement colonial au sujet du paiement des pertes de la rébellion dans le Bas-Canada.

L'honorable chevalier était secondé par l'honorable membre pour Simcoe (Robinson); il croyait que la production de cette correspondance tendrait à diminuer de beaucoup l'excitation du moment, et il regardait la mesure comme si juste et si convenable, qu'il ne croyait pas que le ministère pût la refuser. En sorte qu'il n'en dit pas d'avantage et proposait sa motion.

L'hon. M. Baldwin devait répéter ce qu'il avait déjà dit durant la session. Il croyait qu'il ne convenait pas de produire une correspondance sur un sujet dont il n'avait pas encore disposé. (Nous avons compris que l'hon. membre disait aussi que la correspondance entre les deux gouvernements n'était pas encore close.) Il n'était donc pas prêt ni disposé à accéder à la demande de l'hon. chevalier, et il pria l'honorable membre de retirer sa motion.

L'hon. M. Sherwood pensait que l'affaire était terminée, puisque le bill avait passé dans les deux chambres et avait reçu la sanction royale. Il était sous l'impression que si le peuple du pays voyait que le gouverneur a reçu des instructions, portant qu'il devait sanctionner le bill d'indemnité, l'excitation diminuerait de beaucoup! On verrait de plus qu'il a été commis une injustice flagrante envers S. E. Lord Elgin. Il devait ajouter que pour sa part il ne doutait pas que le but de son honorable ami, le membre pour Hamilton, ne fût de diminuer l'affection et l'excitation qui régnaient dans le pays, par la production de la correspondance demandée. Ce serait aussi un moyen de faire peser le blâme sur les épaules qui doivent le porter. Il ne pensait pas que ce fût la voie la plus locale, mais un su et qui intéressait et regardait tout le Empire britannique!!

L'honorable M. Merritt croyait qu'il était maintenant certain que les honorables membres de l'autre côté ne comprennent pas bien encore le fonctionnement du gouvernement responsable; autrement, ils ne diraient pas les paroles qu'il venait d'entendre. Il répétait donc ce qu'il avait déjà dit; que toute la responsabilité devait peser sur les ministres et sur eux seuls, mais jamais sur Lord Elgin. Partant de ce principe incontestable, il ne comprenait pas les honorables membres de l'autre côté, qui voulaient retourner à l'ancien système et en appeler à tout instant à l'Angleterre. C'était une routine qui ne devait plus exister, et que par conséquent on ne devait pas essayer de faire revivre. Car un pareil appel de notre part serait une demande de nous ôter ce pourquoi nous avons si longtemps travaillé. Le tribunal convenable était dans le pays, c'était le peuple. C'était à la population à juger, c'était à elle à dire si elle soutiendra le gouverneur général et le ministère; nous devons nous en rapporter uniquement à ce tribunal-là.

L'hon. M. Boulton, de Norfolk, disait que le bill par la sanction royale était devenu loi; c'était la loi du pays. Il ne croyait pas que l'on dût produire la correspondance demandée. Il pensait que c'était au gouvernement impérial à juger si cette correspondance devait ou non être produite. Selon l'hon. membre, il y aurait de graves inconvénients à accorder la demande du Chevalier d'Hamilton. Il supposait en effet que pendant que l'hon. membre demandait la production de cette correspondance, la même demande était faite à la chambre des communes en Angleterre. Eh! bien, il se demandait dans quelle position se mettrait Lord Elgin et le ministère actuel, s'il produisaient cette correspondance pendant qu'en Angleterre le gouvernement impérial la refusait. — L'hon. membre ne pouvait s'empêcher de dire qu'il était impatritique de la part des Tories d'en appeler à l'Angleterre au sujet du bill d'indemnité. C'était vouloir perdre nos libertés conquises. Il ne verrait plus de responsabilité chez nos ministres, si l'Angleterre cédait à l'appel fait par les conservateurs. Car l'Angleterre nullifierait ainsi absolument notre parlement colonial. (L'hon. membre s'étend ensuite fort au long sur les principes du gouvernement responsable et sur la position du gouverneur en Canada. Il termine par dire qu'il votera contre la motion de Sir A. MacNab.)

M. Boulton, de Toronto, parla ensuite. Il fit un long retour sur le gouvernement de Lord Metcalf auquel il prodigua des éloges à n'en plus finir. Il s'étendit fort au long sur le bill de 1843 contre les sociétés secrètes, et dit que le ministère libéral avait voulu par-là frapper les orangistes. Mais que Lord Metcalf avait mis ordre à cela, en réservant le bill qui n'avait pas été sanctionné, et en causant ainsi la chute de ce ministère-là, qui, selon lui, n'avait pas la confiance du peuple, puisqu'il n'avait pu avoir après les élections une majorité en chambre. (L'hon. membre ne fit pas la plus petite allusion possible à la violence employée alors par le gouvernement contre le parti libéral.) Selon l'hon. membre, Lord Elgin aurait dû suivre la même marche! (ici, l'hon. membre parle de protestants et de catholiques, d'Anglo-Saxons et de Canadiens Français, il fait pendant quelque instants des distinctions d'origines et de religions. Les représentants orient de tous côtés: Ecoutez, Ecoutez. Mais M. Boulton continue sa tirade

qu'il termine par une instruction sur les devoirs du gouverneur. Il votera donc pour la motion du brave Chevalier.

L'Hon. M. Papineau ne doutait pas que le devoir et les instructions du gouverneur général ne fussent de sanctionner le Bill d'indemnité; mais il ne voyait pas que ce fût une raison de ne pas produire la correspondance que réclamait Sir A. MacNab.

Après quoi, la motion étant mise aux voix, et l'y eut la division suivante: pour 12, contre 32.—M. PAPINEAU a encore voté cette fois en compagnie de onze autres présents! A noter.

Le journal "The Nation" de New-York contenait dernièrement une correspondance d'un Irlandais de Montréal. Dans cette communication, l'écrivain s'applique à faire connaître l'état des partis en Canada, et à demander à la Nation d'être le guide des Irlandais.

"L'avenir commente cet article fort au long, et y attire l'attention de la presse française du Canada. Il se déclare fortement en faveur de l'annexion aux Etats-Unis, comme on le voit par ses propres paroles que voici:

"Nous repoussons donc de toute la force de nos convictions et de celles de tous nos compatriotes, l'implication que l'on attache à notre race de répudier l'annexion aux Etats-Unis. Nous la voulons tons, cette annexion; car nous sentons que, sans elle, l'avènement de la liberté dans notre pays est indéfiniment ajourné. Nous remercions la Nation du zèle et de la familiarité qui l'ont portée à dire que, s'il était canadien, il préférerait une république indépendante pour le Canada à une annexion aux Etats-Unis. Les convictions de la population canadienne-française sont parfaitement arrêtées sur ce point, et l'avenir d'une république indépendante, quelque flatteur qu'il puisse être, est aussi loin de nos desirs que l'annexion en est proche. Comme il serait trop long de discuter la valeur de ces deux alternatives, nous nous restreignons à l'énoncé de ces sentiments."

Nous ne faisons pas de difficulté de répondre à cet énoncé de principes, et nous disons bien clairement, que si le Canada était appelé à changer de forme de gouvernement, nous serions de l'opinion de la Nation de N. Y. et non de celle de l'avenir. "Nous préférerions pour le Canada une république indépendante à une annexion aux Etats-Unis." Les convictions de la population canadienne-française, ajoutons-nous, sont parfaitement arrêtées sur ce point, et l'annexion, quelque flatteuse qu'elle puisse être, serait aussi loin de nos desirs, que l'avenir d'une république indépendante en serait proche.

L'avenir ne trouvera pas cela de son goût, mais qu'y faire? Ce sont nos convictions, ce sont celles de la masse du peuple. Au reste, nous pourrions revenir plus tard là dessus, s'il y a lieu.

Quant à croire qu'il y ait de la part des Canadiens-Français de la jalousie ou du mépris pour nos frères Irlandais, nous répudions cette pensée; elle ne fut jamais celle de nos compatriotes. Et pour le prouver, nous demandons si jamais les Irlandais ont été mieux reçus que sur notre sol, si jamais leurs enfants ont été mieux traités en Canada. Se rappelle-t-on les pauvres petits orphelins irlandais que fit le typhus en 1847? Combien d'autres faits ne pourrions-nous pas citer? Donc, qu'on n'accuse pas les Canadiens-Français de mépris ou de jalousie contre leurs concitoyens irlandais. Ils les considèrent comme leurs frères, comme leurs plus chers alliés!

Hier soir, les troupes ont paradé dans nos rues jusqu'à onze heures. Il y avait un piquet d'infanterie au haut de la rue qui conduit de la place d'armes à la rue Craig et un autre au haut de la côte St. Laurent près la petite rue St. Jacques. Outre cela, une compagnie de dragons provinciaux, accompagnée du Col. Wetherhall, paradait sur la rue Craig. La raison de cette sortie de troupes était la crainte que l'on avait de voir la maison de M. le Solliciteur général Drummond attaquée ce soir-là par une troupe d'émeutiers. La paix n'a néanmoins pas été troublée.

Nous avions annoncé sur la foi des journaux de Montréal et d'après le bruit courant que l'hon. Col. Bruce était parti pour l'Angleterre. Ce bruit est démenti par le Pilot.

La Gazette de Montréal annonce que sir George Simpson a dû quitter Lachine ces jours-ci, pour faire sa visite annuelle dans le territoire de la Baie d'Hudson.

Le Journal de Québec nous apprend que 1800 personnes viennent d'embrasser la tempérance à Beauport, et que le 31 courant 360 enfants ont fait leur 1ère communion à St. Roch de Québec.

Les journaux de Québec nous apprennent que cette année 640 enfants ont fait leur première communion dans la cité de Québec.

La Gazette de Montréal, qui attaque tout ce qui n'est pas furieux comme elle, a accusé l'hon. Colonel Bruce et le Major Campbell d'avoir fait usage de leur influence sur lord Elgin en faveur de la politique du ministère actuel. Ces deux messieurs nient cet avançé et nous nous y attendions; le reproche était trop évidemment contraire à la vérité.

Un M. Prévost, employé au bureau de la compagnie du gaz à Montréal, s'est suicidé mercredi, en se coupant la gorge. C'est dans un accès d'aliénation mentale.

La Gazette de Montréal annonce le départ de l'hon. M. Cayley pour l'Angleterre!

Le Rév. J. M. Cramp vient de quitter la rédaction du Register pour prendre celle du Pilot.

Nous apprenons que le collègue McGill vient de conférer le titre de Docteur en médecine et chirurgie aux docteurs Sabourin et Quesnel.

Les honorables conseillers législatifs ne doivent pas oublier que c'est lundi qu'ils doivent tous être présents à Montréal. Nous espérons que les membres libéraux ne manqueront pas d'être à leur poste.

L'Album Littéraire et Musical de la Minerve, pour le mois d'avril, nous est parvenu; nos remerciements. Cette livraison contient l'histoire de Napoléon, par Marco de St. Hilaire; une banqueroute, par Marie Ayraud; refrain de la Mésange (poésie Canadienne), par Chs. Lévesque; les vicissitudes d'un chasseur parisien, par Boitard; le bord d'un abîme (inédit), par Adolphe de Paulhus; une de perdue, deux de retrouvées (inédit) par G. B.—Nous avons lu avec plaisir la suite des récits de M. De St. Hilaire; le joli morceau, la banqueroute de Marie Ayraud. Le bord d'un abîme est une nouvelle bien pensée et bien écrite, et pour laquelle l'Album est redevable à la plume élégante et facile de M. de Paulhus. Nous regrettons néanmoins d'avoir à faire un reproche à ce monsieur; c'est celui d'être trop souvent silencieux.—Le prix d'abonnement à l'Album n'est que de \$3 par an; on s'abonne au No. 15, rue St. Vincent.

Le Packet de Bytown nous apprend que, le 27 avril, on a tenté d'incendier une église à Cornwall. Il est offert par la corporation de cette ville-là une récompense de £25 pour la découverte de ces malfaiteurs.

Nous voyons par nos échanges qu'aux dernières assises de Kingston, M. Davidson, ministre méthodiste, a été condamné à payer \$1,000 à demoiselle Whitelaw, comme compensation pour la violation par le révérend Davidson d'une promesse de mariage qu'il avait faite à Demoiselle Whitelaw.

Lady Jane Francklin vient de s'adresser au gouvernement des Etats-Unis, pour lui demander d'envoyer une expédition à la recherche de l'infortuné Sir John Franklin. Le gouvernement a répondu affirmativement, et vient de dépêcher deux vaisseaux, afin de se conformer au désir de madame Francklin.

Il y a eu à Charlestown, E. U., un grand incendie qui a détruit une centaine d'édifices. La perte est estimée à plus de \$50,000.

Le Freeman's Journal de N. Y. dit que Mgr. Henni, évêque de Milwaukee, était passager dans l'Europa, à son dernier voyage de Liverpool à New-York. Il nous apprend de plus que, le 25 avril, Mgr. l'évêque de New-York a administré le sacrement de confirmation à 180 enfants, et que cinq adultes convertis viennent d'être reçus dans le sein de l'église catholique, à Mount Pleasant, comté de Martin, Indiana.

NOTAIRE.—F. T. Moffet, P. A. Clément et L. O. Rousseau, écrivains, viennent d'être admis à Québec à la pratique du notariat.

NOUVELLES D'EUROPE.—Nous glanons dans nos journaux étrangers les faits suivants: Charles-Albert, ex-roi de Piémont aurait intention de passer en Amérique et de s'y fixer.—Il y a eu une bataille entre les Prussiens et les Danois, qui ont remporté la victoire et ont enlevé 16 canons à leurs adversaires.—M. De Larochejacquelin vient d'entreprendre la direction de l'Ere Nouvelle, fondée par le R. P. Lacordaire.—La maison d'O'Connell était en vente.—On disait que Garibaldi, à la tête d'un corps d'armée romaine, était entré sur le territoire napolitain.—On rapportait que les Napolitains s'étaient fait battre à Melazzo en Sicile.—Les Hongrois continuent à être victorieux contre les Autrichiens et les Russes. Aux dernières dates, on disait que le prince Windischgratz avait été battu par les troupes hongroises qui étaient entrées à Pesth. En sorte que les hongrois seraient entièrement libres du joug étranger.—On craignait des troubles entre la Turquie et l'Autriche, et entre la Turquie et la Russie.

MARCHANDISES NOUVELLES.—Dans les états de charge déjà publiés, des vaisseaux arrivés à notre port ou attendus tout prochainement avec des marchandises, nous trouvons les noms de MM. Masson, Bruyère, Thomas, A. Cuvillier & Cie; E. R. Fabre & Cie; J. L. Beaudry & Cie; P. Jodoin & Cie; Provost et Poirrier, Galarneau & Roy, Desmarceau & Marelaud, Leslie, Starnes & Cie., Holmes, Young & Knapp, F. & J. Leclair, F. Noal & Cie, Sc. & C. Minerve.

LES ADRESSES A LA REINE ET A SON EXCELLENCE.—Nous engageons bien les citoyens des campagnes à signer avec empressement les adresses qui y circulent dans ce moment. C'est le nombre de signatures qui fera voir en Angleterre la force du parti libéral. Nos adversaires ont aussi signé des adresses, ils ont mis toute leur force en jeu et même plus. Tout en signant avec empressement les adresses qu'on fait circuler à la campagne, nous informerons nos amis d'être en garde contre les impostures. On nous assure que dans cette ville même ils ont fait signer à plusieurs de nos amis une adresse tout recouverte du titre d'une adresse libérale. Minerve.

L'ENFANT PERDU RETROUVÉ.—Nous avons annoncé vers la fin de février dernier, à la demande des parents, la perte ou plutôt la disparition d'un jeune enfant du collège de l'Assomption, du nom de Vital Christian dit St. Amour, et aujourd'hui, on nous informe que l'enfant a été retrouvé dans une honnête famille de St. Constant. Il trouve sa position si bonne qu'il a demandé à son père et a obtenu la permission d'y rester. On nous a fait voir un certificat du Rév. M. Vinet, curé du lieu, qui atteste le fait. Minerve.

CONSEIL LÉGISLATIF.—Cet honorable corps n'ayant pu s'entendre sur une adresse au gouverneur-général, exprimant son indignation des outrages inouïs auxquels Son Excellence a été en butte, et son secret de l'incendie de l'hôtel du parlement, des bibliothèques des deux chambres, des archives de la province, etc., par la populace ameutée de Montréal, parce que certains membres de l'opposition ne voulaient point blâmer ces actes de sauvagerie barbare sans y ajouter une nouvelle insulte au représentant de la reine et de l'empire britannique en assignant des circonstances atténuantes, un appel nominal a été ordonné pour jeudi prochain. Canadian.

qu'en assignant des circonstances atténuantes, un appel nominal a été ordonné pour jeudi prochain.

LORD GOSFORD.—Nous annonçons avec chagrin la mort de Lord Gosford, qui est décédé le 27 mars à l'âge de 75 ans. Lord Gosford a été gouverneur du Bas-Canada, et les Canadiens-Français n'ont pas oublié les intentions bienveillantes dont il a fait preuve envers eux, pendant son séjour en ce pays. Sa mémoire, comme celle de Sir George Prevost, de Sir Charles Bagot, sera toujours chère aux habitants du Bas Canada. Le vicomte ARCHIBALD ACHESON, son fils, lui succède. Ami de Québec.

TERRIBLE ACCIDENT.—Samedi, le 28 d'avril, vers 5 heures et demie du soir, la chaussée du moulin banal de Vincennes, situé à Beaumont, et haute de 30 pieds, a cédé sous le poids de l'eau. La masse d'eau, en se débordant, est venue frapper un moulin à scier qui était à vingt pieds de la chaussée, et l'a écrasé dans un clin d'œil. Les débris du moulin à scier, entraînés par la force des eaux, sont venus frapper à leur tour le moulin à farine situé à un arpent de la chaussée, et à dix pieds de la côte, et l'a précipité en bas de la chute, à une hauteur de 150 pieds. Fort heureusement, on n'a à déplorer la perte d'aucune personne par cet accident. Le meunier était après souper avec sa famille, lorsqu'entendant un grand bruit au dehors, il regarda par la fenêtre et aperçut le moulin à scier qui dégringolait. Il se leva avec précipitation, en poussant un grand cri, et court lever la pelle à l'autre bout du moulin à farine pour l'arrêter, et revient, prend sa femme dans ses bras, et sort par une petite porte qui donnait sur le haut de la côte, où il trouve la servante qui avait sa petite fille dans les bras. A peine mettait-il le pied sur le seuil de la porte, que le moulin, frappé par une masse d'eau extraordinaire qui avait défoncé les croisées du second étage, était précipité d'une seule pièce dans l'abîme avec les débris de l'autre moulin. Le meunier n'a rien sauvé de son ménage. Les moutins en question appartenaient à M. N. J. Faucher, avocat de Québec. On estime à \$200 les pertes souffertes par M. Faucher, par suite de cet accident. On nous prie de dire que le moulin à farine situé sur la grève, au pied de la côte, appartenant aussi à M. Faucher, n'a souffert aucun dommage, et que les marclands peuvent y faire manutention, dès à présent même, toutes espèces de grains. La chaussée qui fait marcher ce dernier moulin étant taillée dans le roc et entièrement séparée de l'autre chaussée qui a été détruite. J. de Québec.

LADY ELGIN.—On dit que lady Elgin va de nouveau visiter la paroisse de Beaumont et y séjourner la plus grande partie de la saison. J. de Québec.

CONCILE PROVINCIAL.—Un concile provincial doit se tenir dans quinze ou vingt jours à Baltimore. Mgr. Blanc est parti hier pour cette ville en compagnie de Mgr. Olin, évêque du Texas, et de Mgr. Portier, évêque de Mobile. M. l'abbé Adrien Ronquette accompagne Mgr. Blanc en qualité de théologien. L'érection du diocèse de la Louisiane en archevêché sera l'une des premières propositions soumises au concile. Les évêques du Sud soutiendront unanimement cette mesure. Abeille de la A. O.

M. L'EBITEUR, Veuillez m'accorder un petit espace dans votre journal pour faire connaître les faits suivants. Pendant une retraite prêchée par le R. M. Chiniquy, en cette paroisse samedi et dimanche dernier, environ dix-sept cents personnes se sont enrôlées sous la bannière de la tempérance. Après les hommages que le R. M. Chiniquy a reçus des habitants de la cité de Montréal tout dernièrement, ce que je puis dire maintenant sur ses succès, ne saurait ajouter à sa belle réputation d'apôtre de la tempérance; néanmoins je ne puis m'empêcher d'exprimer ma surprise sur les résultats de cette retraite; car, M. l'éditeur, y a-t-il eu des choses admirables, mes amis ont été témoins de faits qui m'obligent de dire, comme le R. apôtre, que la cause qu'il prêche en ce moment est toute divine. En effet comment croire, M. l'éditeur, qu'un homme, dans l'espace de deux jours, puisse opérer des faits si extraordinaires. J'ose dire, des miracles. Car M. l'éditeur, j'ai vu des hommes tellement attachés à leurs petits coups, me protester ne pouvoient rompre leur habitude, j'ai vu de ces hommes dont l'opinion est invincible, j'ai vu des personnes adonnées à la boisson il y en a dans toutes les paroisses; j'ai vu des hommes, qui, pour une raison ou une autre, se refusaient à joindre la tempérance; j'ai vu, M. l'éditeur, ô prodige! j'ai vu, un jour après, ces mêmes hommes, foudroyés par les raisonnements du R. apôtre, venir s'agenouiller en présence des SS. autels, et sacrifier là, pour l'amour de la religion et de la patrie, leurs habitudes, leurs objections et leurs inclinations, plus ou moins enracinées dans l'intempérance. Mais M. l'éditeur, si après ces faits je suis obligé d'avouer avec le R. apôtre que l'œuvre de la tempérance est toute divine, je suis en même temps forcé d'avancer et de dire, que Dieu a su choisir son apôtre pour la prêcher. Puisse le ciel veiller à la conservation des précieux jours de ce R. Monsieur, qui est appelé à régénérer notre beau Canada. C'est le vœu le plus ardent D'UN DE LA PAROISSE.

Côteau du Lac, 9 mai 1849.

Ceux de nos confrères qui jugent à propos de nous emprunter quelque chose de notre travail, voudront bien nous en donner crédit.

ROME.—Une réaction semble à la veille de clore brusquement l'existence de la jeune république romaine. Il régnait une grande fermentation dans les états romains. Un député du parti est, dit-on, parti de Bologne pour se rendre à Gaëte, auprès du pape. Le bruit avait même couru que le triumvirat, effrayé par ce mouvement, avait songé à traiter avec Pie IX. A ce sujet, les triumvirs ont adressé au président de l'assemblée une lettre où ils déclarent qu'ils n'ont fait aucune tentative de transaction, et que si une proposition de ce genre leur était faite, ils l'auraient repoussée.

VENISE.—Au milieu de la déroute générale, les Vénitiens continuent à faire contenance. Le 2, le général Haynau leur ayant intimé l'ordre de se rendre, pour toute réponse ils lui ont envoyé le décret par lequel l'assemblée avait déclaré la veille que Venise résisterait à tout prix. Une correspondance de l'Alba assure que les habitants riches ont déjà réuni une somme de plus

de 8 millions, et que tous les services sont assurés jusqu'à la fin de l'année courante. La conduite de l'amiral Albini est l'objet de toutes les préoccupations. Tant que l'insurrection a été maîtresse de Gênes, on a pu espérer que, s'associant à la protestation contre l'armistice de Novare, il continuerait, avec son escadre, à protéger Venise du côté de l'Adriatique. Mais aujourd'hui cet espoir n'est plus permis aux insurgés vénitiens, et il est impossible que l'amiral n'obéisse pas aux ordres de son gouvernement, qui lui enjoindra à coup sûr de rentrer dans la Méditerranée.

RIEMONT.—Les plénipotentiaires chargés d'aller traiter de la paix à Milan, sont partis le 13 avril pour s'y rendre. Ce sont le général Da Bormida et le chevalier Bon Compagni, accompagnés du major de l'artillerie Ponza de Saint-Martino. L'envoyé autrichien, M. de Bruck, ministre du commerce, est déjà arrivé à Milan. Le maréchal Radetzki a donné sa parole, à M. de Revel que la forteresse d'Alexandrie ne serait pas occupée par les troupes autrichiennes, et que l'armistice de Novare ne recevrait pas en ce point son exécution, jusqu'à ce que le gouvernement autrichien ait accédé, par un assentiment ou par un refus, la proposition de la Sarlaigne à cet égard. C'est sur cette parole du maréchal Radetzki que M. de Revel s'est rendu à Vienne; on ignore encore la réponse du cabinet autrichien. L'Alba de Florence assure que l'amiral Albini a déclaré qu'il résisterait à l'ordre de sortir de l'Adriatique et d'abandonner Venise.



Hier soir, M. Macready, le grand Tragédien, devait paraître sur le théâtre de la place Austin à New-York. Mais comme il y a deux partis aux E. U., l'un en faveur de Macready et l'autre en faveur d'un tragédien américain, les amis de Macready l'ont applaudi et les autres l'ont hué. D'où est sortie une émeute, contre laquelle le militaire a dû agir. Il y a eu 15 personnes de tuées, et 25 blessés. On s'attend de nouveaux troubles pour ce soir.

DECES. A St. Louis de Kamouraska, le 24 avril dernier, Raphaël Michaud, Ecuyer, Capitaine de Milice, âgé de 58 ans. A St. Yacinthe, le 7 du courant, à l'âge de 21 ans et 6 mois, Charles-Jules, fils de Venant St. Germain, écrivain. Au Village d'Industrie, le 6 du courant William Henry, âgé de 9 ans et 2 mois, et le 7 Joseph Edouard Henry, âgé de 4 ans, 5 mois et 11 jours enfant de H. Hall, écrivain. M. D.

IMPORTANT!!! Par le dernier Steamer d'Europe nous avons reçu des nouvelles du Choléra. Il paraît que cette horrible maladie continue à sévir fortement parmi les personnes qui ne paient pas leur abonnement aux journaux! Nous engageons donc nos abonnés à nous payer au plus tôt, d'autant plus que dans un moment comme celui-ci il est très-utile de pouvoir payer son papier, son encre et ses ouvriers. Si nos abonnés veulent être servis ponctuellement et en même temps éviter les atteintes du choléra, il n'ont pas d'autre parti que de s'acquitter promptement à notre égard.

AVIS DU BUREAU DES POSTES. A commencer au 14 du courant, les MALLES pour l'ANGLETERRE, via les ETATS-UNIS, seront fermées (jusqu'à avis contraire) tous les LUNDIS MATIN. Les lettres peuvent être livrées au bureau jusqu'à 9 heures A. M. Les journaux doivent être livrés avant 8 heures A. M. Bureau Général des Postes, Montréal, 11 avril 1849.

GRAINS DE JARDIN. DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui s'occupent des Graines. LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des bidons jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent le New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques. DES GRAINES FRAICHES. DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Artichauts	Asperges	Eèves
Brocchi	Bettes	Choux-fleurs
Capucines	Concombes	Carottes
Cerfeuil	Sarriettes	Poireaux
Laitues	Melons	Strojolains
Moutarbes	Oignons	Pois-Choux
Persils	Panais	Citrouilles
Raves	Rhubarbe	Romarin
Saffran	Sauge	Choux de Savoie
Epinards	Sarriette	Thym
Tabacs	Navet	Tomates
Fèves rouges	Reiteraves	hanches, etc. etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c. dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, (HALLE BONSECOURS.) JEUDI, 3 MAI, 1849. — Sur motion de M. Christie, une humble adresse est votée à son excellence le gouverneur-général, exposant respectueusement à son excellence que cette chambre ayant lieu de croire qu'une grande variété de documents, archives et papiers publics relatifs aux gouvernements civil et militaire du Canada, tant avant qu'après la démission de la province de Québec en provinces du Haut et du Bas-Canada, ainsi qu'une quantité d'archives et papiers d'un grand intérêt comme mémoires historiques sur la colonisation et le gouvernement du pays dès son origine, appartenant à l'ordre des Jésuites, tels qu'ils ont été conservés depuis l'établissement de cet ordre en Canada jusqu'à la suppression, et qui sont tous d'un grand prix pour l'histoire et la littérature du pays, sont éparpillés dans les différents départements publics (y compris ceux du secrétaire de la province et du commissaire des terres de la couronne) et courent risque d'être détruits et de tomber en vétusté, faute de soin et de précaution pour les conserver, cette chambre est humblement d'opinion qu'on devrait, sans perte de temps, les mettre à l'abri de la destruction qui les menace, et assure son excellence qu'elle s'empresse de faire bon aussitôt qu'elle en sera requise, de toute somme d'argent que l'on pourra dépenser pour employer une personne capable chargée d'examiner, d'apprecier et de recueillir, pour les conserver, les documents susdits. — Sur motion de M. Morrison, l'ordre pour la seconde lecture du bill pour amender la loi du libelle est déchargé. — Sur motion de l'Hon. M. Badgley, l'ordre pour la seconde lecture du bill pour incorporer les Reclus de Montréal, est déchargé. — Le bill de la compagnie du pont suspendu de Niagara est pris en considération et amendé en comité; sera rapporté demain. — Sur motion de M. DeWitt, l'ordre pour que la chambre se forme en comité sur le bill du pont de M. Primeau et Trotter, est déchargé; et le comité permanent sur les bills des chemins et ponts est chargé de s'enquérir du contenu du dit bill, y compris les amendements qui peuvent avoir été faits au dit bill lorsque les délibérations de la chambre furent interrompues. — Le bill pour autoriser les commissaires des chemins à barrer de Montréal à acheter le chemin St. Michel, et pour d'autres fins, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills des chemins et ponts. — Sur motion de M. Beaubien, l'ordre pour que la chambre se forme en comité sur le bill d'incorporation des Pères Oblats est déchargé; et un comité spécial, composé de M. Beaubien, M. Laurin, M. Armstrong, M. Boutilier et M. Davignon, est nommé pour s'acquiescer du contenu du dit bill y compris les amendements qui pouvaient être faits à ce bill quant les procédures de la chambre ont été interrompues. — Le bill pour réformer les lois relatives à la Maison de la Trinité de Montréal, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à M. Cauchon, M. Holmes, M. Armstrong, M. Cartier et l'Hon. M. Badgley. — Sur motion de M. Holmes, l'ordre pour la seconde lecture du bill grossoyé (du conseil législatif) pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, est déchargé. — Le bill pour l'inspection du poisson et des huiles a été lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité pour lundi prochain. Le bill pour exempter les officiers militaires et de la marine et autres personnes au service de sa majesté, du paiement des péages sur aucun chemin à barrières dans cette province, a été lu pour la seconde fois, et ordre a été donné de le grossoyer.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, (HALLE BONSECOURS.) VENDREDI, 4 MAI, 1849. — Une pétition du conseil du collège de l'Université de King's College, établi à York près de Toronto, demandant la passation du bill pour amender la charte de l'université à Toronto avec certains changements, est reçue et lue. Un bill grossoyé pour révoquer les ordonnances relatives aux chemins des Trois-Rivières dans le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport aux districts de Québec et de Gaspé et partie du district des Trois-Rivières, est lu pour la troisième fois et passé. Un bill grossoyé, pour exempter les officiers de l'armée et de la marine et autres personnes employées au service de sa majesté du paiement des taxes de péages sur les chemins à barrières et cette province, est lu pour la troisième fois et passé. Un message est reçu du conseil législatif, adoptant les bills suivants, avec des amendements: — Bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec: Bill pour autoriser la communauté religieuse des Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal à acquiescer et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant en sus de ceux qu'elle possède maintenant, tant pour elle que pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, au nom desquels elle administre certains biens, et pour d'autres fins y mentionnées. Et les bills suivants sans amendements, savoir: — Bill pour incorporer la société St. Patrice de Québec: Bill pour diviser le comté de Saguenay en deux subdivisions pour l'enregistrement des titres; Bill pour diviser le comté de Bimonski en deux districts pour l'enregistrement des titres; Bill pour incorporer la société d'horticulture de Montréal. — L'Hon. M. Baldwin présente: — Etat des comptes du pénitencier provincial pour l'année 1848.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE. A été publié Samedi dernier, cette livraison qui contient le plus grand nombre de pages que les précédentes. Complète l'année 1848. La feuille de titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la suite de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies. Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848. CONDITIONS D'ABONNEMENT. L'ALBUM LITTÉRAIRE PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE, Au prix modique de \$9 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, et non exigés à la fin de plus des retardataires. — 15 Déc.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant servir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous reproduisons.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'Hon. A. N. Morin, l'Hon. E. P. Taché, l'Hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. N. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Patin, G. Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Leclerc, J. Drouin et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répétons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et protéger les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers. Ces deux premiers volumes par volumes de 354 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons de 64 pages forment un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désirent se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Éclair ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Compagnies, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers — N. Anon — J. G. Barthe — Isidore Bedard — M. Bibaud — George de Bourneville — George Cartier — P. Chauveau — Romuald Charrier — Dlle Odile Chermier — Chevalier de Lorimier — Joseph Cauchon — F. M. Derome — Foucher — Ph. A. De Gaspé — F. X. Garneau — P. Garnot — A. J. Ginguet — P. Huot — N. D. J. Jammée — Jean Jacques Larigue — Pierre Laviolette — Leblanc de Marconay — J. Leclerc — Eugène L'Écuyer — J. T. Laranger — A. N. Morin — Charles Mondelet — Dominique Mondelet — J. B. Médier — J. D. Merrin — Amédée Piquet — Pierre Petit Clerc — J. Phelan — O. Peltier — Ls. Plu mondou — Léon Potel — Et. Parent — Joseph Quessnel — J. S. Raymond — A. S. Soulard — U. J. Tessier — Jean Taché — J. F. Turcotte — D. B. Viger — Jacques Viger — William Von der Velden et un très grand nombre d'écrits ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel de l'abbé Chéniquet, saisit l'occasion d'en informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'abbé Chéniquet, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes. J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848. — jco.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès-verbaux de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les questions les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI. Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

A vendre, AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CET CALENDRIER est un des plus complets qui se publient en ce genre. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

Le Calendrier se vend à très-bas prix en détail; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGHOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDELL d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son site et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 1er septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de chauffage, de l'éclairage, etc., est de \$25 par année, dont moitié payable d'avance.

Les externes paient \$5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de \$2.10. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent en courir des risques, sont de \$1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont réunies à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introductio dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examiné, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement ecclésiastique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute autre violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. A. G. S. MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs. J. B. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'égide de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, no St. Vincent, No. 24. Montréal, 7 mars 1849.

AUX FABRIQU S

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. S'adresseront à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chloas.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Persone ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, parvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 3.—fois.

D. R. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848. — 5f.—1r.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU à No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848. — 6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Coin des rues

NOFRE-DANE ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout fait abandonner son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, sans de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par mois de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 8

Chaque insertion subséquente, 0 0 11

Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion, chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires

Trois-Rivières, VAL GUILLET, Edr. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Pire.

St. Anné, M. P. PILOTE, Pire. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Louis.

JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.